

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2008)

*Secrétariat Général
SC/CL*

Arrêtés du 08 Décembre 2011

N°95 - Arrêté portant approbation, pour régularisation, de l'avenant de résiliation de la convention d'occupation d'un local souscrit avec le Comité de Jumelage Tulle- Lousada pour l'occupation de locaux sis 2 rue de la Bride à Turgot.

N°96 - Arrêté portant approbation, pour régularisation, du contrat de maintenance avec la SARL DEMAILLY - le Bureau Fonctionnel pour quatre photocopieurs couleur n°1214, 1215, 1216 et 1217 installés dans divers services administratifs de la Ville (Coût copie couleur : 0.039 € HT et copie noire : 0.0039 € HT).

N°97 - Arrêté portant acceptation, pour régularisation :

- du contrat de location souscrit avec GRENKE Location SAS (Montant de la dépense 1 850,00 € HT soit 2 212,60 € TTC)
- du contrat de maintenance souscrit avec la SARL DEMAILLY - le Bureau Fonctionnel pour les photocopieurs noir et blancs n°1196 à 1213 installés dans divers services administratifs de la Ville (coût copie 0.0039 € HT).

N°98 - Arrêté retirant et remplaçant l'arrêté n° 87 du 15 novembre 2011 portant approbation de deux contrats d'abonnement de télésurveillance présentés par la Société Générale de Protection pour les locaux sis 7, avenue Victor Hugo à Tulle (Montant de la dépense 125 € HT pour l'alarme incendie et 185,45 € HT pour la détection intrusion).

N°99 - Arrêté portant approbation de l'avenant au contrat de maintenance du photocopieur n° 820 souscrit avec la SARL DEMAILLY- le Bureau Fonctionnel mis à disposition par la Ville auprès du Centre Départemental de Documentation Pédagogique.

N°100 - Arrêté portant acceptation du renouvellement des prestations d'assistance proposées par la SAS Di'X pour le logiciel " Avenio 2012" installé au service des Archives (Montant de la dépense 600 € HT soit 717,60 € TTC).

N°101 - Arrêté portant approbation du contrat de maintenance du Progiciel SEDIT Marianne installé au service Ressources Humaines de la Ville de Tulle souscrit avec la Société Berger Levrault (Montant de la dépense 2 900,19 € HT soit 3 468,63 € TTC).

N°102 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 49 308,81 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant à l'indemnité immédiate pour le sinistre survenu le 13 juillet 2011.

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR.